

Participation et décision: quels rôles pour les professionnel(le)s de la participation publique?

Mario Gauthier (UQO)
Département des sciences sociales
Université du Québec en Outaouais

6^e Rencontres VRM
Les professionnel(le)s de la participation publique: un nouveau métier?
Office de consultation publique de Montréal
19 et 20 novembre 2015

Vers une démocratie événementielle?

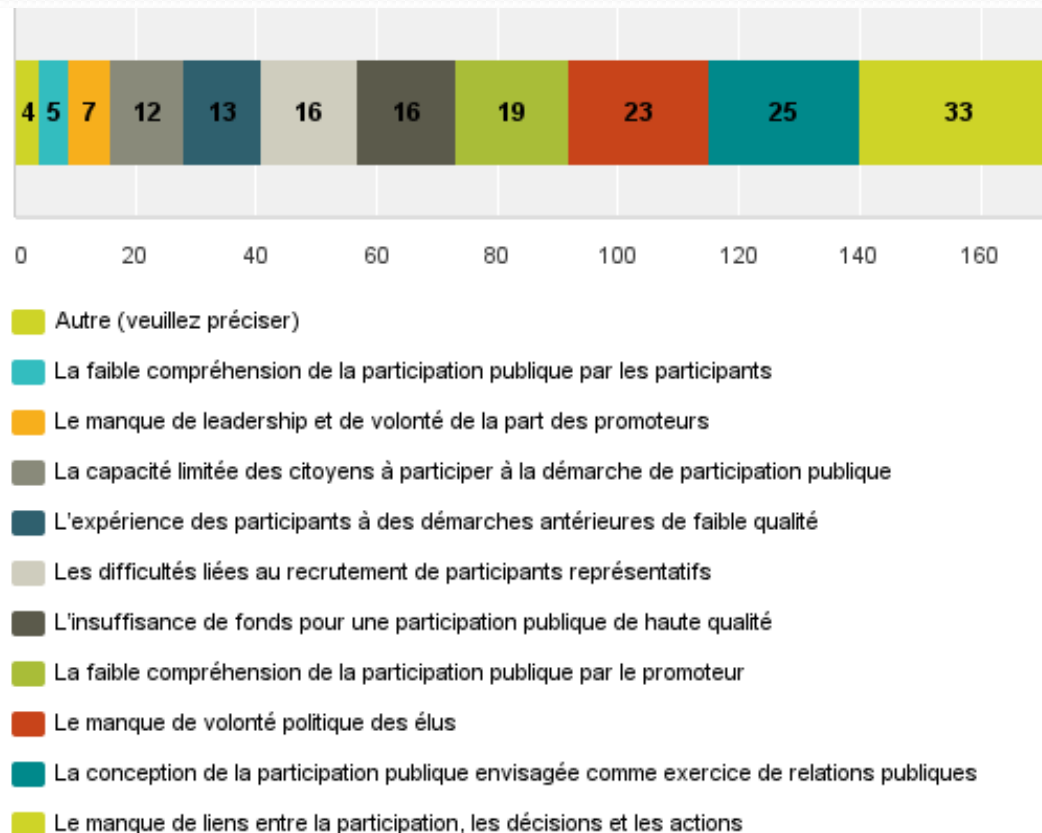
- Un nouvel enthousiasme et un engouement pour la participation à l'ère du numérique
- Le risque d'une démocratie événementielle: des événements participatifs sans une réelle influence sur la décision
 - La participation ne nécessite plus un très grand investissement et une très grande mobilisation
 - La participation est devenue tellement facile, que tout le monde peu participer, peu importe le résultat
- « Mainstream Participatory Democracy » & « Do-It-Yourself Democracy » (C. Lee)
- « Is participation without power good enough? » (F. Poletta)

La relation de la participation à la décision

- « La participation pour la participation n'a pas de sens » (L. Blondiaux)
- La question des effets de la participation sur la décision et l'action publique
 - Les effets directs et attendus
 - Les effets indirects et inattendus (difficilement perceptibles)
- L'articulation de la participation à la décision: l'exemple du modèle québécois de l'enquête et des audiences publiques
 - Les effets d'apprentissage et les transformations de l'action publique

Les contraintes au développement de la participation publique?

Q25: Quelles sont, selon vous, les principales contraintes au développement de la participation publique? (réponses obtenus: 56/64)



Retour sur les éléments de définition des professionnels de la participation publique

- Des professionnels dont le rôle consiste à concevoir, mettre en œuvre, évaluer et/ou faciliter la participation publique;
- Des experts des dispositifs participatifs qui agissent comme des intermédiaires entre les diverses parties prenantes;
- Des spécialistes de la participation publique qui contribuent à codifier les pratiques en développant des savoir-faire, des compétences et des instruments spécifiques;
- Des « facilitateurs », des « médiateurs », des « praticiens de la participation », etc.
- Des professionnels qui assument différents rôles (Chilvers, 2012) : des « analystes », des « praticiens », des « orchestrateurs » et des « coordonnateurs ».

Participation, décisions et actions: quels rôles pour les professionnel(le)s de la participation publique?

- Le « praticien »:
 - conception, facilitation et évaluation des dispositifs et des processus;
- L'« analyste »:
 - étude, recherche, théorisation et réflexion;
- L'« orchestrateur »:
 - organisation, mise en œuvre, codification (principes généraux et lignes directrices), etc.
- Le « coordonnateur »:
 - réseautage, renforcement des capacités, formation, professionnalisation